

\$8,000,000,000; la Grande-Bretagne, \$5,000,000,000; l'Allemagne, près de \$4,000,000,000; l'Italie, \$2,000,000,000 et la Belgique, \$1,500,000,000. J'omets les quelques millions de plus, car les chiffres exacts sont à la portée de tous ceux qui veulent les consulter. Supposant que les pays créanciers aient accepté le paiement des dettes en espèces moyennant un escompte composé de 2½ p. 100, quelle serait la situation? Les Etats-Unis auraient \$19,379,000,000 en or, moins un prêt de \$9,000,000,000 qu'ils pourraient fort bien consentir aux pays débiteurs. Mais ils recevraient aussi quelque chose pour les dettes de guerre et de réparations, ainsi que pour les obligations à brève et à longue échéance, que doit l'Allemagne. Aujourd'hui l'Allemagne doit à tout l'univers \$31,000,000,000, somme dont elle ne pourra jamais s'acquitter, et sa monnaie n'est garantie que par \$300,000,000 en or. Si ce plan était mis à exécution, si les nations peuvent s'entendre entre elle pour l'appliquer,—et à mon avis, la chose est praticable, car je n'y vois rien de fantastique; l'idée est logique si on l'applique au métal que l'univers a choisi pour base de la monnaie,—si, dis-je, les nations acceptent le plan, l'Allemagne aurait alors \$2,263,000,000 en or pour couverture de sa monnaie, et elle pourrait n'avoir qu'un seul emprunt commercial à long terme de \$9,000,000,000, ou ce qui serait mieux, un emprunt réparti entre les trois nations les mieux pourvues de monnaie, c'est-à-dire les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, ce qui lui permettrait, une fois dans cette nouvelle posture financière, de supporter et de liquider sa dette sans le moindre inconvénient. Le monde se trouverait ainsi libéré de cet horrible cauchemar des dettes nationales et internationales. Cela ouvrirait aussi la voie à l'élaboration d'un nouveau plan grâce auquel nous pourrions restaurer le commerce et assurer le relèvement des prix, ce à quoi nous ne parviendrons que le jour où le pouvoir d'achat des masses sera rétabli. Tant que nous resterons dans cette situation malaisée et de contrainte, nous continuerons de perdre du terrain.

J'ai ici un extrait de l'*Annalist* dont le rédacteur a le mot juste à ce sujet. Nous faisons comme cet individu qui, à un enfant qui se plaignait de maux d'estomac, lui disait: "Mange encore une demi-douzaine de pommes vertes, et tu verras l'effet".

J'ai essayé, monsieur l'Orateur, d'esquisser, de mon mieux, le plan conçu et le moyen d'en faire l'application. J'étudie ce plan depuis douze mois, et je n'y vois rien qui ne soit logique et j'en fais part à la Chambre dans l'attente que le Gouvernement nommera un comité auquel s'adjoindraient des spécialistes en vue d'examiner la question ou encore que

[M. Nicholson.]

le Gouvernement lui-même, avant d'envoyer une délégation à la conférence économique et d'y soumettre des propositions, confie l'étude du problème à un groupe désigné à cette fin pour en arriver à des conclusions, également dans l'espoir qu'il en résultera quelque chose de nature à remettre tout l'univers sur un pied de solidité et épargner à l'humanité le sort qui l'attend si nous persistons dans cette voie de rétrogression.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 21 mars, sur la motion de M. Casgrain tendant à la 2^e lecture du projet de loi (bill n° 46) portant modification du Code criminel, relativement aux loteries.

La motion est rejetée sur division.

MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 24 mars, sur la motion de M. Reid relative à la 2^e lecture du projet de loi (bill n° 50) tendant à la modification de la loi des chemins de fer (tarification).

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'appuie ce bill, et profiterai de cette occasion pour répondre à certaines des objections qu'il a provoquées.

L'argument de mon honorable ami d'Algoma-Est (M. Nicholson) est si nul qu'il ne mérite guère une réponse. Il est facile de fonder un raisonnement sur des prémisses qui lui sont favorables au lieu de prémisses basées sur les faits, et c'est le cas de l'honorable député. Il suppose que cette mesure obligerait la commission des chemins de fer à rayer les tarifs. Nous n'avons pas raison de croire que cette commission est formée d'insensés ou de valets, ou que ces prochains membres ne vaudront pas mieux. L'honorable député prétend que ce projet de loi aura pour conséquence une réduction des tarifs au détriment de nos chemins de fer déjà en mauvaise posture financière. Il y a une différence notable entre annuler des tarifs et demander que les tarifs relatifs à une même marchandise soient égaux pour la même distance. Il est souverainement injuste qu'un bas tarif s'applique à un produit de valeur et qu'un tarif élevé soit imposé sur un article peu coûteux. Le tarif sur le blé domestique dépasse de beaucoup le double de celui du blé d'exportation, et la plus grande partie du blé de la Colombie-Anglaise